AGPM-INFO
ÉCONOMIE
AGPM maïz'EUROP'
OCTOBRE 2026 N° 613

Passer au concret !

Alors que se prépare la mise en œuvre de la loi d'urgence et que se discute le projet de budget 2027 et le futur de la PAC, les agriculteurs attendent des décisions, des moyens et des résultats – pas de nouvelles déclarations dans la perspective d'une Présidentielle encore lointaine.

La loi d'urgence doit produire sans délai des effets concrets : simplifier les normes, sécuriser la production et mieux protéger les exploitations face aux risques climatiques, économiques et sanitaires. Le budget 2027 doit traduire cette ambition par des crédits à la hauteur des enjeux, pour investir, innover et renforcer la compétitivité de nos filières.

Un exemple simple : pour assurer les ambitions de stockage portées par la loi (1 milliards m³ en 2035) il faut trouver 600 M (e) par an. Ça c'est une priorité. La souveraineté alimentaire ne se décrète pas : elle se construit, dès maintenant.

Le chiffre du mois

3,34 Mds, c'est le montant du budget agricole prévu dans le PLF 2027 soit environ 150 millions d'euros de moins que l'an dernier.

MARCHÉS

DIPLOMATIE EN MER NOIRE

Si les prix du maïs restent élevés en Europe, les discussions diplomatiques russo-ukrainiennes en cours pourraient conduire à une normalisation de la situation pour les exportations de céréales en Mer Noire.

Semis rapides en Amérique du Sud

Aux États-Unis, le maïs reste sous pression à Chicago après deux rapports de l'USDA baissiers début octobre, alourdissant les perspectives de stocks pour 2026/27. Les fonds non-commerciaux réduisent leur position nette acheteuse, record en début de campagne. Le maïs a perdu de ce fait près de 30 $/t depuis le rapport sur les stocks du 30 septembre et tente désormais de se stabiliser sur le support des 4,50 $/boisseau (177 $/t).

La demande américaine inquiète également. Malgré une production d'éthanol dynamique, les exportations ont pâti des prix élevés en août-septembre face à la concurrence sud-américaine. Mi-octobre, 22,2 Mt de maïs avaient été exportées ou contractualisées, soit 26 % de la prévision USDA contre 37 % en moyenne à cette date sur 5 ans. La baisse des prix pourrait toutefois relancer les achats, tandis que certains opérateurs jugent le rendement annoncé en octobre par l'USDA trop élevé et anticipent une possible correction dès novembre.

En Argentine, les semis précoces, historiquement rapides, se terminent. Ils couvrent près de la moitié de la sole de maïs, une part particulièrement importante. Leur potentiel est supérieur à celui des semis tardifs qui débuteront en décembre.

Au Brésil, les semis de soja précédant le maïs safrinha avancent aussi très rapidement. A ce stade, les effets d'El Niño ne se font pas encore sentir avec un niveau de précipitation adéquat sur la plupart des zones de production. Le plein effet du phénomène est attendu en fin d'année. La réélection surprise de Lula a déprécié le réal, renforçant la compétitivité du maïs brésilien à l'export. Elle reste limitée par la concurrence de l'éthanol et par les difficultés logistiques : manque d'eau dans certains affluents de l'Amazone au Nord et fortes pluies qui compliquent l'accès au port de Santos au Sud.

La Mer Noire calme le jeu

En Europe, la forte prime face à Chicago se maintient. Le contrat Euronext novembre 2026 a même brièvement dépassé 300 €/t à la mi-octobre, à l'approche de son échéance, certains opérateurs ayant mal anticipé la baisse de production annoncée par Agreste. Désormais proche de 7 Mt et des estimations d'Arvalis, celle-ci reste jugée trop élevée par certains analystes.

Cette hausse a été plus contenue sur les échéances suivantes et le marché physique. Elle a été désamorcée par la reprise des discussions diplomatiques entre Ukraine et Russie. Si le règlement du conflit semble encore lointain et si la situation militaire a peu évolué, ces discussions rappellent qu'un accord sur les exportations de céréales en Mer Noire est possible, ce qui a pesé sur le prix des céréales européennes.

Sur le marché physique, les mouvements haussiers sont aussi contenus par un fort rationnement de la demande : en France, où les fabricants d'aliments privilégient toujours le blé, comme à l'export. Ils sont également limités par une accélération des importations européennes de maïs, en provenance des Etats-Unis et du Brésil, du fait de la baisse des prix internationaux du maïs. Au 19/10, l'UE a importé 6,6 Mt de maïs contre 5,9 Mt en moyenne à cette date.

Outre la situation en Mer Noire, le résultat des élections aux Etats-Unis, et la situation géopolitique au Moyen-Orient restent à suivre.

INTÉGRATION DE L'UKRAINE À L'UE

PROTÉGER LE MAÏS

Alors que le processus d'adhésion de l'Ukraine à l'UE se poursuit, l'AGPM alerte sur les conséquences d'une intégration pour les producteurs de maïs

Association générale des producteurs de maïs
Siège social : 21 chemin de Pau 64121 MONTARDON
tél. + 33 (0) 5 59 12 67 00
fax + 33 (0) 5 59 12 67 10

Site de Paris
23-25 avenue de Neuilly 75116 PARIS
tél. + 33 (0) 1 47 23 48 32
fax + 33 (0) 1 40 70 93 44

www.maizeurop.com
SIRET : 782 357 040 000 32
APE : 911A
TVA : FR59 782 357 040

Édité par l'A.G.P.M. - Rédaction : Service Économique & Syndical
Directeur de Publication : Céline Duroc
Publication AGPM - Reproduction interdite sans accord écrit préalable
Dépôt légal n° 01834061

et leurs débouchés. Son travail commence à porter ses fruits.

Position ferme de la filière céréalière

Dans la continuité des actions menées par l'AGPM, Intercéréales, l'interprofession de la filière céréalière, a adopté en septembre une position commune sur l'intégration de l'Ukraine, tirant à son tour la sonnette d'alarme sur les dangers pour l'ensemble du secteur et prenant appui sur les travaux de l'AGPM. En 2025, l'AGPM a documenté les risques majeurs que représenterait l'adhésion de l'Ukraine à l'UE : au moins 663 millions d'euros de pertes de chiffre d'affaires pour les producteurs de maïs français et des difficultés majeures pour leurs principaux débouchés (volaille, amidonnerie…).

La filière céréalière française s'accorde pour souligner les risques majeurs que ferait peser une intégration de l'Ukraine au marché commun, tant les écarts de compétitivité sont importants et structurels. Elle juge non négociable la réciprocité des normes de production et leur contrôle sur place. L'AGPM a montré que près d'une substance active sur deux autorisée pour la production de maïs en Ukraine ne l'était pas dans l'UE, et deux sur trois en France ! Le soutien à l'Ukraine ne doit pas non plus accentuer le différentiel de compétitivité avec la filière française et doit rester traçables pour lutter contre la corruption. Ces éléments sont nécessaires mais insuffisants : une exigence doit primer, la protection pérenne du marché unique européen face aux écarts structurels de compétitivité avec la production ukrainienne.

La filière porte désormais aux côtés de l'AGPM cette position auprès des pouvoirs publics pour les alerter sur les enjeux agricoles que soulèverait une éventuelle intégration de l'Ukraine à l'UE.

UE : protéger les secteurs « sensibles »

Au niveau européen, l'AGPM et ses homologues européens de la CEPM poursuivent leur travail de documentation des impacts pour la filière maïs européenne d'une éventuelle intégration de l'Ukraine à l'UE. Une étude européenne commandée par la CEPM est en cours de finalisation afin de renforcer ses actions auprès des institutions européennes.

Ce travail commence à porter ses fruits. Le 6 octobre, la Commission Européenne a publié une communication intitulée « Préparer une Union élargie » sur les futurs élargissements, dont l'éventuelle adhésion de l'Ukraine. Elle reconnaît que l'intégration de l'agriculture ukrainienne représenterait un défi majeur, compte tenu de « l'échelle, de la structure et de la très forte productivité » de celle-ci. Elle propose des dispositifs transitoires limitant l'accès de l'Ukraine à la PAC et au marché européen pour les produits agricoles sensibles. Ce caractère « sensible » est reconnu pour le maïs grâce au travail de l'AGPM et de la CEPM mené depuis plusieurs années.

Mais il est indispensable d'aller plus loin : les dispositifs de gestion du marché européen doivent être permanents, car la compétitivité structurelle de l'agriculture ukrainienne ne disparaîtra pas !

C'est l'objectif porté par l'AGPM, qui demande aussi à court terme des mesures de sauvegarde sur les importations de semences de maïs ukrainiennes et le retour de droits de douane efficaces sur le maïs grain.

LOI D'URGENCE AGRICOLE

UN CHANGEMENT DE LOGIQUE POUR L'ACCÈS À L'EAU

Le volet eau est l'un des axes majeurs de la loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole. En proposant un nouveau cadre pour l'accès à l'eau d'irrigation, elle marque un changement de logique. Elle représente une avancée juridique importante dans les grands principes et ouvre la voie à des évolutions majeures.

Doubler le stockage : un objectif à porter dans les territoires

Après la promulgation de la loi, place à sa mise en œuvre. Certaines dispositions ont une portée immédiate. La loi fixe notamment l'objectif de doubler les capacités de stockage de l'eau à des fins agricoles d'ici 2035 et facilite l'émergence de projets de stockage. Ce doublement constitue une grande victoire. Il s'agit d'un objectif programmatique, au même titre que la trajectoire d'augmentation des volumes d'eaux usées traitées réutilisées (REUT).

Ces objectifs, d'application immédiate, orientent l'action publique. Ils engagent l'État et les acteurs territoriaux à adapter les ouvrages de stockage pour doubler les capacités à l'échelle nationale et à multiplier les projets de REUT. Aux acteurs agricoles de s'en saisir pour les faire décliner dans la stratégie de gestion quantitative de chaque bassin hydrographique, à travers les SDAGE, les SAGE et les PTGE.

Une mise en œuvre réglementaire à écrire et à défendre

La plupart des dispositions nécessitent toutefois des décrets d'application ou des instructions pour produire pleinement leurs effets. Le gouvernement souhaite publier l'ensemble de ces textes avant le Salon International de l'Agriculture 2027.

L'AGPM est pleinement mobilisée pour que ces textes respectent le contenu de la loi et la volonté des parlementaires, validée par le Conseil constitutionnel. L'enjeu est de prendre en compte les besoins actuels et prévisionnels des irrigants dans une logique d'adaptation au changement climatique. Il s'agit ainsi de sécuriser les capacités de production françaises au service de la souveraineté agricole et alimentaire.

Notre mobilisation prend plusieurs formes : participation aux instances de travail ouvertes par le gouvernement, propositions écrites d'évolution du droit et participation massive aux consultations publiques sur les textes d'application.Nos opposants sont eux aussi mobilisés : la contribution de chacun est donc essentielle pour faire valoir nos positions.

CONGRÈS DU MAÏS 2026 : INSCRIVEZ-VOUS !

Le Congrès du maïs approche : les 17 et 18 novembre prochains à Strasbourg autour de la thématique « Filière maïs : cap sur l'avenir ! ». Un temps fort pour échanger, débattre et porter collectivement les ambitions de la filière dans un moment de crise majeure pour travailler ensemble à redessiner des perspectives pour les producteurs.

Pensez à vous inscrire dès maintenant.
Contact : Sophie Bertrand
sophie.bertrand@agpm.com.

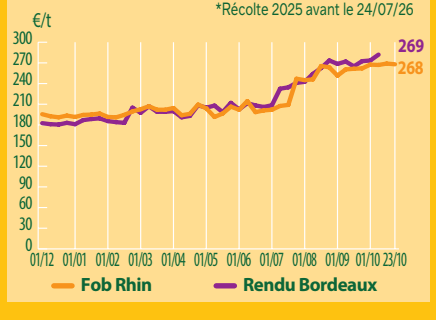
CONFÉRENCE DE PRESSE AGPM : BILAN D'UNE CAMPAGNE CATASTROPHIQUE

7,04 Mt seulement : la récolte 2026 figure parmi les plus faibles depuis 50 ans après une sécheresse historique au cours de l'été qui a impacté durement l'agriculture en général et le maïs en particulier. Auprès d'une trentaine de journalistes, l'AGPM a appelé fin octobre à un véritable réarmement productif agricole pour soutenir les producteurs et préparer 2027 avec des mesures d'urgence pour assurer le court-terme et des mesures plus structurelles à moyen-terme. On a dénombré plus d'une vingtaine de retombées à l'issue de cette conférence.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Prévisionnel octobre 2026 (1 000 t)		2025 /26	Prév. 2026 /27
Ressources	Stock départ	2 192	1 971
	Collecte	11 623	6 194
	Importations	434	800
Utilisations	FAB	2 767	1 950
	Util. humaines et indus.	2 301	2 311
	Exportations	5 855	2 120
	Autres	1 354	1 453
Stock final (ressources - utilisations)		1 971	1 131

Prix de la récolte 2026*, exprimés en €/t base juillet



Maquette : AGPM-GIE - 10/26